

budget 2014**maîtrise des charges et poursuite du développement**

Le budget 2014 de Lausanne prévoit un déficit de 31.4 millions de francs, en diminution de 13.5 millions par rapport à 2013. Il se caractérise par des charges maîtrisées et par la mise en œuvre complète du plan structurel d'amélioration des finances de la Ville. Cette situation n'empêche pas Lausanne de poursuivre la concrétisation des priorités de législature, notamment dans le domaine de la sécurité et de la petite enfance. Les investissements se montent à 132.9 millions, autofinancés à près de 57.6%. L'amélioration de la marge d'autofinancement permet de contenir l'accroissement de la dette communale. Si la situation financière reste délicate et implique de poursuivre les efforts engagés, elle permet toutefois l'affectation des ressources nécessaires aux domaines prioritaires et la poursuite d'un programme d'investissements au bénéfice des Lausannoises et des Lausannois visant à leur garantir des prestations de qualité.


Le budget 2014 de la Ville de Lausanne se caractérise par un effort important de maîtrise des charges courantes, l'affectation de moyens supplémentaires aux priorités définies pour la législature (sécurité et petite enfance à +4.6 millions) et la finalisation du programme structurel d'amélioration financière. Ce plan, mis en œuvre sur les exercices 2013 et 2014, atteint les objectifs visés – 40 millions d'économies et de recettes nouvelles, dont 18.6 millions en 2014. Un suivi devra toutefois être fait lors des boucllements des comptes 2013 et 2014. Parallèlement, le budget intègre une réduction des recettes de 12 millions du fait de la baisse de rendement des participations communales et un accroissement des recettes fiscales. Celles-ci augmenteront de 26.1 millions, sur la base des estimations faites.

Les perspectives 2014 débouchent ainsi sur un déficit projeté de 31.4 millions, après intégration des charges supplémentaires (facture sociale, péréquation, charges d'intérêts, priorités de législature) et de la croissance des recettes. Le déficit communal diminue de 13.5 millions par rapport au budget 2013, soit une baisse de l'ordre de 30%.

La situation financière de Lausanne lui impose des efforts mais ne l'empêche pas d'affecter des ressources supplémentaires aux domaines prioritaires : la police verra ses effectifs augmenter de 27 postes, après les 30 décidés en 2013. De même, l'offre de places d'accueil pour la petite enfance poursuivra son augmentation, pour 1.6 million de francs supplémentaires. Globalement, les effectifs de l'administration communale augmenteront de 82 postes, dont 35 en lien avec les priorités de la législature, 37 affectés à des projets permettant la refacturation des coûts (déchets et fibre optique) et 6 pour anticiper des départs à la retraite dans le corps des sapeurs-pompiers. Hormis ces éléments, la croissance des effectifs est maîtrisée.

Le budget 2014 prévoit une capacité d'autofinancement de 76.6 millions de francs, à mettre en regard des investissements nets planifiés à hauteur de 132.9 millions (autofinancés à 57.6%). Cette situation améliorée permet de contenir l'augmentation de la dette nette. Celle-ci devrait progresser de 56 millions de francs contre 103 prévus au budget 2013.

La Municipalité souligne que la situation financière de Lausanne reste délicate, avec notamment des risques potentiels touchant tant les charges que les recettes. L'effort sur le fonctionnement courant se double d'un travail de planification des investissements prenant en considération les priorités politiques que la Municipalité a décidées et en maintenant un niveau d'investissement



compatible avec les besoins du développement de la ville. La poursuite des efforts engagés est une nécessité absolue afin de permettre à Lausanne de réaliser ses projets tout en maintenant sa dette dans des limites acceptables et en-dessous du plafond d'endettement voté pour la législature.

Ainsi, la Municipalité pourra confirmer son objectif prioritaire, qui vise à garantir le maintien de prestations de qualité pour la population lausannoise, actuellement en croissance, tout en améliorant la situation financière de la Ville.

La direction des finances
et du patrimoine vert

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Florence Germond, directrice des finances et du patrimoine vert, 021 315 72 00**
- **Daniel Brélaz, syndic de Lausanne, 021 315 22 00**

Lausanne, le 9 octobre 2013